

À DESTINATION DE L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL FRANÇAIS

ATTESTATION DE COUTUME AUX FINS DE MARIAGE

Figurent ci-après les règles applicables en Espagne

- *Article 44 du Code civil* : « (...) Le mariage induit les mêmes prérequis et les mêmes effets, que les parties contractantes soient de même sexe ou de sexe différent. »
- *Article 46 du Code civil* : « Ne peuvent contracter mariage :
 1. Les mineurs non émancipés.
 2. Les personnes déjà unies par les liens du mariage. »
- *Article 47 du Code civil* : « Ne peuvent non plus contracter mariage entre eux :
 1. Les parents en ligne directe par consanguinité ou adoption.
 2. Les collatéraux par consanguinité jusqu'au troisième degré.
 3. Les condamnés pour avoir participé au meurtre intentionnel du conjoint ou de la personne avec laquelle était entretenue une relation affective similaire à la relation conjugale. »
- *Article 48 du Code civil* : « Pour de justes motifs et sur requête d'une partie, et par une résolution préalablement émise dans un dossier de juridiction volontaire, le Juge peut dispenser des empêchements pour mort causée intentionnellement au conjoint ou à la personne avec laquelle était entretenue une relation affective similaire à la relation conjugale, et pour parenté de troisième degré entre collatéraux. La dispense ultérieurement émise valide, dès sa célébration, le mariage dont la nullité n'a été judiciairement demandée par aucune des parties. »
- *Article 49 du Code civil* : « Tout Espagnol peut contracter mariage en Espagne ou à l'étranger :
 1. Par-devant le Juge, Maire ou fonctionnaire prévu par ce Code Civil.
 2. Selon la forme religieuse légalement prévue.Hors d'Espagne, le mariage pourra être contracté conformément à la législation du lieu de célébration. »
- *Article 240 du Code civil* : « La majorité commence à dix-huit ans révolus. »
- *Instruction du 16 septembre 2021 de la Direction général de Sécurité juridique et foi publique* : À compter du 24 septembre 2021 il n'y a pas de publication des bans de mariage en Espagne

Cette attestation a été signée électroniquement et son authenticité peut être également vérifiée sur notre site web (www.cgesparis.org) ou par courriel (cog.paris.rgc@maec.es)

21/11/2024

Código seguro de Verificación : GEN-f778-b629-db1b-a298-f33a-7a78-f954-b0a0 | Puede verificar la integridad de este documento en la siguiente dirección :

